

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT  
PNUD**

**SAO TOMÉ ET PRINCIPE**

**RAPPORT  
D'ÉVALUATION FINAL DU PROJET 00056982  
"APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL"**

São Tomé  
Décembre 2012

Consultant: Norberto Costa Alegre

## **Index**

|  |    |
|--|----|
| <b>ABRÉVIATURES ET ACRONYMES</b> .....           | 3  |
| <b>RESUMÉ EXECUTIVE</b> .....                    | 4  |
| <b>I - INTRODUCTION</b> .....                    | 8  |
| 1.1 Étude et Objectives de l'Évaluation .....    | 8  |
| 1.2 Méthodologie .....                           | 9  |
| 1.3 La structure du Rapport .....                | 9  |
| <b>II – LE CONTEXTE</b> .....                    | 9  |
| 2.1 Le cadre politique et institutionnel .....   | 9  |
| 2.2 Les Aspects Économiques des Elections .....  | 11 |
| 2.3 Présentation du Projet .....                 | 12 |
| 2.3 Financement et modèle d'exécution .....      | 14 |
| <b>III - RÉSULTATS D'ÉVALUATION</b> .....        | 14 |
| 3.1 Relevance .....                              | 15 |
| 3.2 L'efficacité .....                           | 16 |
| 3.2 L'impact .....                               | 18 |
| 3.3 La durabilité .....                          | 18 |
| <b>IV - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b> ..... | 19 |
| 4.1 Conclusions .....                            | 19 |
| 4.2 Recommandations .....                        | 19 |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....                       | 21 |
| <b>ANNEXES:</b> .....                            | 22 |

## **ABRÉVIATURES ET ACRONYMES**

PNUD – Programme des Nations Unies pour le Développement

UNDAF – Plan Cadre des Nations Unies d'Appui au Développement

CEM – Commission Electoral National

BGE – Budget General d'État

STP – Sao Tomé et Principe

UE – Union Européenne

UA – Union Africaine

BTE – Bureau Technique Electoral

## **RESUMÉ EXECUTIVE**

Le projet 00056982 – Appui au Processus Electoral, financé par le PNUD s’encadre dans les objectifs et actions établis dans les actions de coopération entre le Programme des Nations Unies pour le Développement et le Gouvernement de la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe pour la période 2007-2011 et s’établi, en tant qu’un des effets directs d’UNDAF.

Ce projet d’aide au Processus Electoral a par but donner l’assistance au Gouvernement dans la réalisation des élections de 2010 et 2011, en assurant un appui multiforme à la Commission Électorale National, structure responsable pour l’organisation et réalisation des élections qui comprenait la fourniture d’une assistance technique qui couvrait plusieurs domaines, notamment, la formation, la sensibilisation, la logistique et les opérations électorales. Entant donnés les limitations financières chroniques du pays que souvent conditionnent la réalisation des élections, le projet a servi aussi pour crier un cadre de mobilisation et de gestion des ressources financières et matériaux liés au processus électoral, par les partenaires du développement.

La présente Évaluation Finale, a été effectuée au projet 00056982 – Appui au Processus Electoral et a pour objectif, essentiellement analyser sa performance et ses résultats.

La méthodologie suivi pour la réalisation de cette évaluation a été établi en trois phases différentes d’intervention.

D’abord une recherche documentaire, à la base des documents fournis par le bureau du PNUD correspondants au processus d’implémentation du projet, notamment le document du projet, les plan de travail annuels de 2010 et 2011 qui ont été signés par le PNUD et le Gouvernement, les rapports périodiques élaborés par la CEN et toute la correspondance changée entre le PNUD et la CEN.

En suite on a fait des interviews à certaines éléments plus directement impliqués dans le processus, au niveau de l’Assemblée National, du PNUD, de la CEN et des Commissions Electorales des districts, sur la base d’un guide, avec des questions, qui se trouve en annexe.

Suivant les orientations établies dans les termes de référence, l’évaluation avaient par but les suivants objectifs spécifiques:

- Avaliser la performance du projet déterminer sa pertinence relativement aux objectifs préconisés;
- Déterminer la relevance des activités, de ses inputs et outputs, des résultats et indicateurs du projet;

- Vérifier dans quelle mesure les ressources disponibles (humaines, matériaux et financières) disponibles ont été utilisés d'une manière appropriée pour atteindre les résultats préconisés;
- Vérifier et évaluer l'impact du financement de la Commission Electoral Nationale (CEN) dans l'organisation et réalisation des élections ; et
- Estimer la durabilité des résultats après la fin du projet, principalement dans ce concerne l'appropriation par le Gouvernement.

### **Brève résumé des résultats de l'évaluation:**

**Exécution du projet** – Dans cette domaine on voulait évaluer la performance du projet et déterminer sa pertinence par rapport aux objectives.

Sur la base de l'analyse documentaire et les interviewes effectuées aux certaines membres plus importants de la Commission Electoral National on a abouti à la conclusion que la performance du projet a été positive et que les objectives préconisés correspondaient aux limitations vérifiées, ça veut dire, la manque de capacité technique et financière pour exécuter les taches relatives à l'organisation et réalisation des élections.

**Relevance** – L'objective de l'évaluation était de déterminer l'importance des activités, de leurs inputs et outputs, des résultats et indicateurs du projet.

La réalisation du recensement électoral des citoyens saotoméens avec la capacité électoral active é une compétence de la Commission Electoral National, ayant le Gouvernement, pour cet effet, de mettre a la disposition de la Commission Electoral National des moyens qu'elle a besoin pour réaliser sa mission. Cependant étant donné les difficultés financiers avec qui le Gouvernement s'affronte, ceci doit normalement compter avec la collaboration des partenaires de développement pour cet effet.

Dans cette base, la collaboration des partenaires de coopération de São Tome et Principe a été fondamental pour garantir le fonctionnement de la Commission électoral National et conséquemment pour la réalisation du recensement électoral et la réalisation des élections dans le pays.

Ainsi, sans le projet il n'aurait été possible réaliser les élections, une fois que la Commission Electoral National était sans la base de données qui avait été volé.

**Efficacité** – Ici, on prétendait vérifier dans quelle mesure les ressources disponibles (humaines, matériaux et financiers) mis à la disposition ont été utilisés de façon adéquats pour attendre les résultats préconisés.

Selon l'analyse documentaire les ressources ont été mobilisés et mettre à la disposition dans les délais et ont permis sa utilisation selon les termes programmés, malgré le fait que les intervenants directs dans la gestion administrative et financier de la Commission Electoral National ont réclamés d'une certaine morosité dans le déblocage des fonds qui obéissait à des règlements administratives du PNUD.

Par rapport aux produits et résultats escomptés, on a analysé chacun cas par cas, ayant abouti à la conclusion que toutes les activités programmées ont été réalisées, notamment le recensement électoral dans tout le pays, la publication des listes provisoires, bien que, la publication des listes électoraux avec la collaboration de tous les intervenants, ayant été résolues certaines difficultés ponctuelles, dans les délais.

A travers des campagnes de sensibilisation réalisées dans tout le pays, avec l'utilisation des plusieurs moyens comme la radio, la télévision, les journaux, le théâtre et plusieurs spots publicitaires la CEN a réussi à avoir une très grande participation qui a fait augmenter extraordinairement le nombre des électeurs, en soulignant une très grande participation féminine. La conséquence plus directe a été l'augmentation des femmes députées dans les élections législatives de 2 en 2006 à 6 en 2010.

L'organisation et préparation développés par la CEN a permis la réalisation de l'inscription des candidats aux différentes élections dans les délais stipulés par loi et après la réalisation des élections ont permis que la compilation, comptage et vérification des votes ait été fait de façon à que l'annonce des résultats n'avaient provoqué aucune réaction adverse.

La CEN dispose maintenant de capacités techniques qui lui permet d'organiser des élections avec un plus grande compétence, bien qu'elle dépend encore des moyens qui puissent être mis à sa disposition, étant donné qu'elle ne dispose pas de ses propres ressources..

**Impact** – Dans ce domaine, on prétendait vérifier et évaluer l'impact du fonctionnement de la Commission Electoral National dans l'organisation et réalisation des élections.

D'une façon générale l'impact a été positive. Les conditions techniques que la CEN a aujourd'hui sont totalement opposées à celles qu'elle avait détenues au paravent. Elle a passé d'un processus manuel dans l'élaboration de listes électorales pour un processus biométrique. À tel point on a vérifié des améliorations, tant au niveau de la capacité des techniciens, comme au niveau de la préparation qu'il était possible réaliser les élections présidentiels de 2011 d'une façon plus efficace qu'en 2010.

Il est indiscutable la constatation de que les résultats acquis avec les listes électoraux, notamment une augmentation considérable du nombre des électeurs (il a passé de 89.000 d'électeurs recensés en 2006 pour 96.000 en 2010), parmi lesquels on compte aussi un plus grand nombre des femmes. Comme conséquence directe des plaidoyers menés auprès des partis politiques le nombre des femmes députées a augmenté considérablement.

Cependant ils existent encore certaines difficultés au niveau de la base des données et des kits du recensement. Toutefois, relativement aux kits, les problèmes sont en cours d'être résolus avec l'arrivée du technicien de la compagnie fournisseur de l'Afrique du Sud qui devait étudier ces problèmes et présenter des solutions pour les mêmes.

Tout le processus de recensement a été suivi d'une campagne intense de sensibilisation et d'information au public en général à travers des moyens de communication de masse et aussi des interviews avec des personnes détachées des différents secteurs de la vie politique, parmi lesquelles se détachent les parties politiques et les candidats aux élections auxquels on a fait accepter un code de conduite électoral et le principe de qu'on devait donner une plus grande visibilité aux femmes, en les mettant dans les locaux éligibles dans les listes électorales.

**Durabilité** – Il était l'objectif de l'évaluation estimer la durabilité des résultats après la fin du projet surtout dans le point de vue de l'appropriation par le gouvernement.

D'après la CEN, malgré l'impact franchement positif et les améliorations introduites par le projet, la durabilité du processus est loin d'être acquise, une fois que la Commission Electorale Nationale n'est pas une institution permanente, selon les lois, et elle fonctionne seulement pendant les 90 jours prévus dans la loi pour la préparation et l'organisation des élections et est complètement dépendant des ressources qui sont mises à sa disposition par le Gouvernement.

#### **4.2 Recommandations**

En tenant compte des constatations et conclusions faites ci-dessus, on formule les suivantes recommandations:

- Malgré l'appui aux processus électoraux ponctuels qui produisent des résultats positifs, ceux-ci pourront être souvent éphémères et, par conséquent, ils ne conduisent pas à la nécessaire et désirable durabilité. Ainsi il devient nécessaire envisager cet appui, suivant l'approche d'appui aux cycles électoraux à long terme, ce qui veut dire, en prévoir trois phases: l'avant électoral de préparation du processus, la réalisation des élections et l'après électoral qui ne finit pas avec la réalisation des élections.
- La création d'un environnement où les processus électoraux passent à fonctionner comme une opportunité de choix d'une alternative politique du modèle de gouvernance. Les résultats électoraux doivent conduire pas seulement à une plus grande efficacité de gouvernement mais aussi se traduire dans une plus grande capacité de mobilisation de consensus politique entre les différents acteurs au tour du projet alternatif de gouvernement.
- À cet effet, la CEN doit être à caractère permanente et ne pas temporaire de façon à ce que les actions de sensibilisation ont une plus grande efficacité et les fonds puissent lui être affectés de façon régulière et d'accord avec ses objectifs.

## **I - INTRODUCTION**

Le projet 00056982 – Appui au Processus Electoral, financé par le PNUD s’encadre dans les objectifs et actions établis dans les actions de coopération entre le Programme des Nations Unies pour le Développement et le Gouvernement de la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe pour la période 2007-2011 et s’établit, en tant qu’un des effets directs d’UNDAF.

Ce projet financé par le PNUD dans la modalité “Basket Fund”, couvre des élections locales, législatives et présidentielles, couvrant la période de 2010 à 2011, par le biais d’une assistance visant l’amélioration de la capacité d’intervention de la Commission Electoral en lui assurant des connaissances techniques spécialisées dans différents domaines, procéder à la formation de ses membres, appuyer dans les campagnes de sensibilisation et communication, l’aider dans les questions logistiques des élections et dans la mobilisation et coordination de la gestion des ressources financières provenant de l’aide des partenaires.

Après la fin du projet, cette évaluation, dont les conditions ont été définies par le PNUD, a pour but évaluer la performance et les résultats du projet, par rapport aux objectifs et les résultats attendus.

De cette façon, l’évaluation va permettre, connaître pas seulement les résultats obtenus, par le projet, mais aussi les expériences acquises avec son implémentation, mais apportera aussi, des suggestions et recommandations liées aux résultats, les effets et la durabilité de la CEN, par rapport à une stratégie qui puisse assurer un meilleur fonctionnement.

### **1.1 Étude et Objectifs de l’Évaluation**

La présente Évaluation Finale, a été effectuée au projet 00056982 – Appui au Processus Electoral et a pour objectif, essentiellement analyser sa performance et ses résultats.

L’évaluation aura comme référence les aspects suivants:

- L’exécution du projet
- Son importance
- Son efficacité
- Son impact
- Et sa durabilité

## **1.2 Méthodologie**

La méthodologie suivie pour la réalisation de cette évaluation a été établie en trois phases différentes d'intervention.

D'abord une recherche documentaire, à la base des documents fournis par le bureau du PNUD correspondants au processus d'implémentation du projet, notamment le document du projet, les plans de travail annuels de 2010 et 2011 qui ont été signés par le PNUD et le Gouvernement, les rapports périodiques élaborés par la CEN et toute la correspondance échangée entre le PNUD et la CEN.

Ensuite on a fait des interviews à certains éléments plus directement impliqués dans le processus, au niveau de l'Assemblée Nationale, du PNUD, de la CEN et des Commissions Electorales des districts, sur la base d'un guide, avec des questions, qui se trouvent en annexe.

À la fin, on a confronté les informations recueillies à la base de la recherche documentaire avec celles recueillies dans les interviews.

## **1.3 La structure du Rapport**

Le rapport contient, au-delà, de l'introduction antérieurement mentionnée, un bref aperçu sur le contexte politique et économique des élections qui est à la base de l'élaboration de ce projet, les résultats atteints, en comparant les résultats de la recherche documentaire avec l'appréciation des interviews et finalement les conclusions et les recommandations.

## **II – LE CONTEXTE**

### **2.1 Le cadre politique et institutionnel**

Sao Tomé et Príncipe est un pays insulaire composé d'un archipel composé de deux îles – île de Sao Tomé et l'île de Príncipe. En 1994, l'île de Príncipe se vit octroyer le statut d'une Région Autonome, avec le pouvoir législatif au niveau régional par le biais de l'Assemblée Régionale et avec un pouvoir exécutif exercé par un Gouvernement Régional.

Indépendant en 1975, la Rep. Dem. de Sao Tomé et Príncipe a eu une expérience politique avec un régime de parti unique pendant ses premiers 15 ans d'indépendance.

Après la révision de la Constitution par référendum en 1990, il a été adopté un régime politique avec plusieurs parties, avec un système de gouvernement semi-présidentiel, avec des élections libres, par suffrage universel, direct et secret et avec une périodicité constitutionnellement établie.

Les vents du changement qui sont ainsi venues au début des années 90 ont été partiellement conséquence de la manque de crédibilité du pays vers ses créditeurs externes dans la mesure où il était progressivement difficile maintenir et suivre une situation déficitaire chronique que s'aggravait de plus en plus, malgré les mesures restrictives qui on prenait tout au long de la décennie 80. Il est dans ce contexte de difficulté qu'on a signé un Programme de l'Ajustement Structurel avec le Fond Monétaire e la Banque Mondial, dans le cadre du quel toutes les actions qui visaient l'assainissement économique et financière dans un environnement de libéralisation politique et économique ont été développés.

Le processus électoral à Sao Tomé et Príncipe a beaucoup évolué, après l'approbation et implémentation de la Loi n° 11/90, la Loi Electoral qu'établi les principes et les conditions de compétition politique des différents acteurs politiques a travers le soufrage universel, égal, direct, secret et périodique des citoyens (article 1.). La loi établi comme unique condition de participation de n'emporte quel citoyen saotoméen dans l'acte électoral l'âge minimum nécessaire et l'inscription dans le recensement électoral. Donc la participation politique des citoyens, par rapport aux élections est libre, direct et actif, à peine décorent de l'exercice des droits, libertés et garanties consacrées dans la Constitution et dans les lois de la République.

La Constitution de la République de Sao Tomé et Príncipe indique dans son article 6.º que le pouvoir politique appartienne au peuple, qui l'exerce par le soufrage, universel, égal, direct et secret.

Pour cette raison, selon le system électoral en effet à Sao Tomé et Príncipe depuis 1990, les citoyens sont appelés à exercer le droit constitutionnellement établis en trois Actes essentiels :

- Election du Président de la République chaque 5 ans – Art 79. de la Constitution;
- Election des ses représentants pour l'Assemblée National chaque 4 ans – Art 102. de la Constitution; et
- Election de ses représentants dans le pouvoir local e régional chaque 3 ans – Article 9 de la Loi n.11/92 – Loi Electoral des Autarchies Locaux, de 9 de Septembre;

La Loi n. 01/2003 – Constitution de la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe, établi les principes généraux du système démocratique multipartite en effet dans le Pays, l'structuration des pouvoirs et le cadre du rapport, la forme de représentation et de participation politique des citoyens dont le point plus haut est l'exercice du soufrage universel, égal, direct.

Sao Tomé et Príncipe est un État de droit, laïque et tous les citoyens jouent des mêmes droits et sont sujets des mêmes devoirs et sont égaux devant la Loi. Ils existent 4 organes de souverainetés, en dessous discriminés, avec les pouvoirs propres mais qui ont des rapports entre si, sains mettre en cause l'indépendance et compétence propres de chacun:

- Le Président de la République
- L'Assemblée National de São Tomé et Príncipe
- Le Gouvernement
- Les Tribunaux

## **2.2 Les Aspects Économiques des Elections**

C'est à travers le Budget Général de l'Etat (BGE) que la Rep Dem de Sao Tomé et Príncipe finance ses dépenses, en se basant sur la Loi N.º 1/86, la Loi de l'Administration Financière de l'État, qui consacre trois règles classiques d'organisation du Budget Générale d'État – *l'unité, l'universalité et l' spécification*.

Le BGE doit être entendu comme étant une prévision annuelle des recettes et des dépenses à être réalisés par l'État, en incorporant l'autorisation politique qui est donné par l'Assemblée National au Gouvernement pour recouvrer des recettes et réaliser des dépenses, en fixant ainsi les pouvoirs financières de l'Administration, chaque année.

La réalisation des élections, tel quelle n'emporte quelle dépense, doit être prévue et pourtant, budgétisé pour l'année correspondant à sa réalisation.

Cependant, il arrive que, à cause des limitations financières que le pays fait face, le Gouvernement se voit confronté avec la nécessité de fixer préalablement le volume des dépenses en rapport avec les élections pour l'année économique en cause et, demander l'aide des partenaires internationaux pour couvrir la partie restant. À STP, les ressources financières disponibles ont été toujours limités, reflet du déficit chronique qui caractérise les BGEs, dont le Gouvernement se voit toujours confronté avec le besoin de contacter les partenaires externes pour couvrir une partie des dépenses budgétisés. Il n'est pas au hasard que certaines situations, la date définitive des certaines élections sont souvent conditionnée à la garantie de voir préalablement assuré le financement additionnel de la part des partenaires externes.

Parmi les institutions à caractère tant bilatéral que multilatéral qui ont contribués en plus pour le financement des élections nous pouvons citer le Programme des Nations Unies pour le Développement, (PNUD), l'Union Européenne (UE) et l'Union Africaine (UA), au-delà des pays telles que les États Unies de l'Amérique, le Portugal, la France, le Brésil, le Espagne, l'Angola, le Nigeria, la Chine Taiwan, entre autre.

Les couts du processus électoral, notamment le recensement électoral, l'élaboration des listes électoraux et tous les activités d'organisation électoral, menés par la CEN, incluant les campagnes électoraux menées par les partis politiques, ou des candidates dans le cas des présidentiels, sont absolument incorporables, pour les finances,

chroniquement déficitaire du pays, ce que seulement se justifie si on analyse les importants gains acquises dans le cadre de la citoyennetés et la consolidation du processus démocratique multipartite.

Le principe des élections libres et justes, introduis par le régime multipartite en 1991 est aujourd'hui complètement compris par les saotoméens qui n'accepteraient plus retourner vers le passé.

La réalité, cependant, est plus complexe qu'au départ il peut apparaître. En effet, tous les ans, se répète la même situation que parvient du fait que le pays ne dispose pas des moyens financiers suffisants pour couvrir les dépenses nécessaires, donc la sortie est régulièrement recourir à l'aide externe, en restant la réalisation effective des élections dépendants de la garantie des aides externe pour que les élections se réalise effectivement.

L'effort financier nécessaire qui est demandé aux pays et institutions qui sont en conditions d'aider, certainement que sera dûment justifié, du à la finalité acceptée que d'autant plus des pays qui seront à mesure de choisir librement ses dirigeants, en consolidant et étendant progressivement la démocratie dans le monde, d'autant plus nous seront a contribuer pour construire un monde meilleur.

### **2.3 Présentation du Projet**

Tal como havíamos referido acima, este projecto de apoio ao Processo eleitoral visava assistir o Governo na realização das eleições de 2010 e 2011, providenciando um apoio multiforme à Comissão Eleitoral Nacional, estrutura responsável pela organização e realização das eleições, que se consubstanciava em colocar à sua disposição uma assistência técnica que cobria vários domínios, designadamente, a formação, a sensibilização, a logística e as operações eleitorais. Dadas as carências financeiras crónicas do país que frequentemente condicionam a realização das eleições, o projecto serviu também para criar um quadro de mobilização e de gestão dos recursos financeiros e materiais afectos ao processo eleitoral pelos parceiros de desenvolvimento.

Tel comme nous avons dit avant, ce projet d'aide au Processus Electoral a par but donner l'assistance au Gouvernement dans la réalisation des élections de 2010 et 2011, en assurant un appui multiforme à la Commission Électorale National, structure responsable pour l'organisation et réalisation des élections qui comprenait la fourniture d'une assistance technique qui couvrait plusieurs domaines, notamment, la formation, la sensibilisation, la logistique et les opérations électorales. Entant donnés les limitations financières chroniques du pays que souvent conditionnent la réalisation des élections, le projet a servi aussi pour crier un cadre de mobilisation et de gestion des ressources financières et matériaux liés au processus électoral, par les partenaires du développement.

Dans ce contexte, les axes fondamentaux sur la base des quelles le projet se fixe sont les suivants:

1. Appuyer la CEN dans l'harmonisation des actions relatives au processus électoral pour le conférer une cohérence et meilleure efficacité de ses interventions;
2. Renforcer les capacités de la CEN et appuyer les efforts dans le but de sa pérennisation comme moyens du renforcement durable des capacités nationales de gestion des processus électoraux;
3. Mobiliser et gérer les ressources financières communs de la communauté internationale, dans le but de harmoniser et coordonner les interventions des partenaires et de optimiser l'utilisation des ressources.

Dans cette base les produits du projet sont les suivants:

1. La population de STP informée et sensibilisée sur les questions liées au processus électoral;
2. Un nouveau recensement électoral, suivant une nouvelle méthodologie: les listes électorales élaborées et disponibles;
3. Les élections législatives, municipales, régionales et présidentielles réalisées, les arrangements logistiques conclues et le matériel électoral disponible dans les délais.

La table au dessous détaille les résultats escomptés, les indicateurs et les activités prévues:

|   |   |
|---|---|
| 1 | <p><b>Résultat escompté:</b> La qualité du fichier électoral améliorée par le nouveau recensement électoral.</p> <p><b>Indicateur:</b> Nombre de réclamations sur la liste électoral.</p> <p><b>Activités:</b> -Le recensement électoral dans tout le pays<br/>-Publication des listes provisoires<br/>-Contentieux et leurs règlements<br/>-Confection des listes électorales définitives</p> <p><b>Responsable:</b> CEN</p>   |
| 2 | <p><b>Résultat escompté:</b> La population de STP informée et sensibilisée sur les questions relatives au processus électoral et participation féminine renforcée</p> <p><b>Indicateur:</b> Taux d'inscription sur les listes électorales.<br/>% des femmes par rapport aux élus</p> <p><b>Activités:</b>-Information et sensibilisation des populations sur les étapes du processus électoral, les enjeux du nouveau recensement électoral et les modalités du vote.<br/>- Élaboration et mise à disposition des supports de sensibilisation<br/>-Campagnes d'information et de sensibilisation dans la radio, journaux, télévision, théâtre et autres initiatives locales<br/>-Plaidoyer pour une plus grande représentativité des Femmes</p> |

|   |   |
|---|---|
|   | <b>Responsables:</b> CEN + Partenaires  |
| 3 | <p><b>Résultat escompté:</b> Réalisation des élections.</p> <p><b>Indicateur:</b> Nombre de réclamations officielles déposées à la Cour constitutionnel.</p> <p><b>Activités:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Formation des agents électoraux</li> <li>-Détermination des spécifications techniques du matériel électoral.</li> <li>-Acquisition et déploiement du matériel électoral</li> <li>-Inscription des candidats</li> <li>-Tenue des élections législatives, locales et présidentielles.</li> <li>-Dépouillement des votes, compilation, vérification et annonce des résultats provisoires.</li> <li>-Appui apporté à la coordination de l'observation internationale.</li> </ul> <p><b>Responsables:</b> CEN + PNUD</p> |
| 4 | <p><b>Résultat escompté:</b> CEN dispose de capacités et des moyens techniques pour organiser des élections.</p> <p><b>Indicateur:</b> Élections Présidentielles de 2011 organisées para la CEN.</p> <p><b>Activités:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Plaidoyer pour une dotation annuelle dans le budget National et un décaissement dans les délais</li> <li>-Formation du personnel en administration électorale</li> <li>-Récupération, conservation et sécurisation du patrimoine de la CEN</li> <li>-Archivage électronique</li> </ul> <p><b>Responsables:</b> Gouvernement + Partenaires + CEN</p>   |

### **2.3 Financement et modèle d'exécution**

Les ressources financières affectés au projet proviennent des donnés consentis par les partenaires de développement de STP, notamment, la Commission Européenne, le Japon et l'Espagne parmi un cadre d'appui au processus électoral a travers un mécanisme commun de financement, dénommé "Basket Fund" sous la gestion du PNUD.

À cet effet l'accord type de participation dans les couts, signé entre le donateur et le PNUD constitue le cadre juridique qui soutienne l'intervention des deux partis.

La modalité d'exécution du projet est le NEX, modalité d'exécution national, selon le quel le PNUD met des ressources à disposition des autorités nationaux pour la réalisation et la gestion des projets, devant, par son coté, celles ci, dans le cas présent, la CEN doit prêter régulièrement contes des ressources qui sont de cette façon affectés.

### **III - RÉSULTATS D'ÉVALUATION**

Suivant les orientations établies dans les termes de référence, l'évaluation avait pour but les suivants objectifs spécifiques:

- Avaliser la performance du projet déterminer sa pertinence relativement aux objectifs préconisés;
- Déterminer la pertinence des activités, de ses inputs et outputs, des résultats et indicateurs du projet;
- Vérifier dans quelle mesure les ressources disponibles (humaines, matériaux et financières) disponibles ont été utilisées d'une manière appropriée pour atteindre les résultats préconisés;
- Vérifier et évaluer l'impact du financement de la Commission Electoral Nationale (CEN) dans l'organisation et réalisation des élections ; et
- Estimer la durabilité des résultats après la fin du projet, principalement dans ce qui concerne l'appropriation par le Gouvernement.

À cette effet en évoluant dans l'analyse documentaire et des interviews aux différents intervenants on a évalué la performance du projet et on a déterminé sa pertinence relativement aux objectifs formulés, ayant abouti aux constatations ci-dessous référées relativement aux suivantes aspects:

### **3.1 Relevance**

La réalisation du recensement des citoyens saotoméens avec la capacité électoral active, soit à travers la réalisation de l'inscription de route, soit à travers l'actualisation des cahiers électoraux chaque année, dans coté et, dans d'autre, la réalisation des Actes Electoraux mentionnés au dessus, est selon la Loi n. 12/90, une compétence de la Commission National (CEN), ayant le Gouvernement à cet effet de mettre à la dispositions de la CEN des moyens qu'elle a besoin pour réaliser cette mission, en conformité avec l'article 6 du Règlement Interne de la CEN, approuvé par la Résolution n. 1/94 de l'Assemblée National de São Tomé et Príncipe (ANSTP).

La Commission Electoral National, selon les termes de la Loi au dessus mentionnée, est l'organe avec la compétence suffisante pour la réalisation de cette mission, dans mesure ou elle est autonome, indépendante et avec le règlement propre, ce que signifie que les membres de la Commission Electoral exercent leurs fonctions de façon libre et indépendants, en respectant, naturellement les dispositions légaux en effet en matière du recensement et des élections dans la République Démocratique de Sao Tome et Príncipe.

Dans ce concerne au fonctionnement, la CEN, selon la Loi n. 12/90 – Commissions Electoraux, révisé par les Lois ns 1/94, de 28 de Février, 3/98, de 02 de Juin et 9/10, de 31 de Décembre, est un organe à caractère temporaire et pour cela, rentre en fonctionnement quatre vingt jours avant du début de l'acte électoral et fini trente jours après la proclamation officiel des résultats qui est fait par le Suprême Court de la Justice.

La CEN, pour l'exercice de ses compétences au delà du période électoral, selon la Loi des Commissions Electoraux rentre en fonctions trente jours avant le début du

recensement électoral et fini trente jours après la fin des opérations de recensement. Il importe préciser que au delà du période de fonctionnement les taches courantes sont assurés par le Bureau Technique Electoral (BTE), qui fonctionne constamment et sous la dépendance de la Assemblée National de São Tome et Principe, selon les termes de la Loi n. 2/98, publiée dans le Journaux de la République n. 4, 2<sup>emme</sup> Supplément, de 02/06/98.

La mission principal du BTE est assurer l'exécution des taches techniques exécutives et a pour objective l'organisation, l'appui, l'exécution, les études et la formation en matière électoral. L'alinéa a) de l'article 2. de la Loi n. 2/98, établie qu'il est la charge du BTE assurer la réalisation et l'actualisation du recensement électoral, bien que la réalisation de tous les actes électoraux qui rentrent dans les domaines de ses compétences et en contrepoint la Loi n. 12/90, révisée par la Loi n. 3/98, établie dans son article 2., que la CEN exerce sa compétence relativement à tous les actes de recensement et des élections pour les organes de souverainetés, du pouvoir municipal et régional.

Donc, la Loi n. 01/06, a conféré à la CEN la compétence de fonctionner dans n'emporte quel période, dès que nécessaire, en vidant ainsi la compétence du BTE d'assurer la réalisation et l'actualisation du recensement, bien que la réalisation des élections, au delà du période de fonctionnement de la CEN.

Dans la pratique, c'est la CEN qui a assurée la réalisation et l'actualisation des cahiers électoraux, bien que la réalisation des élections, étant réservé au BTE les taches purement courants. Deux facteurs peuvent être signalés comme étant la raison de cette constatation, étant donné que le premier a avoir avec la faible capacité institutionnel du BTE comme conséquence de la manque de personnel qualifié et des moyens techniques et financières, et le deuxième a avoir avec la manque de confiance politique dans le BTE. Parmi les contraintes énumères on peut souligner ceci de l'ordre financier, dans la mesure où les moyens sont seulement disponibles presque toujours quand les élections sont fixées, ce que signifie, par exemple, que l'actualisation des cahiers électoraux qui, selon la Loi, devrait se passer dans le premier trimestre de chaque année, ne se vérifie pas.

Dans ce qui concerne les moyens techniques et financiers, la collaboration des partenaires de coopération de STP a été fondamental pour assurer le fonctionnement de la Commission et en conséquence, la réalisation du recensement et des élections dans le pays.

Ainsi, sans le projet la CEN ne pourrait organiser et réaliser les élections, une fois que la base des données avait été volée.

### **3.2 L'efficacité**

Selon l'analyse documentaire, les ressources ont été mobilisés et mis à la disposition dans les délais et ont permis leur utilisation selon les termes programmés, malgré le fait des personnes interviewés impliqués directement dans la gestion administrative et

financier de la CEN ont réclamés d'un certain délais dans la déblocage des fonds à cause des règlements administratives du PNUD.

Relativement aux produits et résultats escomptés, on a analysé chacun d'eux, ayant abouti aux suivantes constatations:

**Résultat 1** - La qualité du fichier électoral améliorée par le nouveau recensement électoral.

Toutes les activités programmées, notamment, le recensement électoral dans tout le pays, la publication des listes provisoires, bien que la publication des listes avec la collaboration de tous les intervenants, ayant été résolues certaines difficultés ponctuels dans les délais.

**Résultat 2:** La population de STP informée et sensibilisée sur les questions relatives au processus électoral et participation féminine renforcée

A travers des campagnes de sensibilisation réalisées dans tout le pays, avec l'utilisation des plusieurs moyens comme la radio, la télévision, les journaux, le théâtre et plusieurs spots publicitaires la CEN a réussi à avoir une très grande participation qui a fait augmenter extraordinairement le numéro des électeurs, en soulignant une très grande participation féminine. La conséquence plus directe a été l'augmentation des femmes députes dans les élections législatives de 2 en 2006 à 6 en 2010.

**Résultat 3:** Réalisation des élections.

Les premières élections à être réalisées ont été les élections municipales, régional et législatives en 2010 et après les élections présidentielles en 2011. Le taux de participation a été très grand. L'abstention a été insignifiante et il n'y avait aucune réclamation officielle dans la Court Constitutionnel.

Tel comme prévue, la formation des agents électoraux a été réalisée dans les termes programmés. De même façon l'acquisition du matériel électoral a été fait à la base des spécifications techniques fournies par la CEN.

L'organisation et préparation développés par la CEN a permit la réalisation de l'inscription des candidats aux différents élections dans les délais stipulés par loi et après la réalisation des élections ont permis que la compilation, contage et vérification des votes ait été fait de façon a que l'annonce des résultats n'avaient provoqué aucune réaction adverse.

La CEN a mis à la disposition l'appui adéquat aux observateurs internationaux, en permettant que ces ci puissent développés convenablement leurs rôle et puissent témoigner a travers leur rapport la réalisation des élections de façon libre et transparent.

**Résultat 4:** CEN dispose de capacités et des moyens techniques pour organiser des élections.

Il est un fait constaté dans les interviews avec les intervenants directs que la CEN dispose maintenant de capacités techniques qui lui permet d'organier des élections avec

un plus grand compétence, bien qu'elle dépend encore des moyens qui puissent être mis à sa disposition, étant donné qu'elle ne dispose pas de ses propres ressources..

En 2011 il a été possible réaliser les élections présidentiels avec les conditions créées par le projet.

### **3.2 L'impact**

D'une façon générale l'impact a été positive. Les conditions techniques que la CEN a aujourd'hui sont totalement opposées à celles qu'elle avait détenues au paravent. Elle a passée d'un processus manuel dans l'élaboration de listes électorales pour un processus biométrique. À tel point on a vérifié des améliorations, tant au niveau de la capacité des techniciens, comme au niveau de la préparation qu'il était possible réaliser les élections présidentiels de 2011 d'un façon plus efficace qu' en 2010.

Cependant ils existent encore certaines difficultés au niveau de la base des données et des kits du recensement. Toutefois, relativement aux kits, les problèmes sont en cours d'être résolus avec l'arrivée du technicien de la compagnie fournisseur de l'Afrique du Sud qui devait étudier ces problèmes et présenter des solutions pour les mêmes.

Par rapport à la base de données des efforts sont en train d'être menés pour résoudre le problème d'élimination des noms quand on procède à ce qu'on appelle "nettoyage du système" pour effacer les duplications.

Il est indiscutable la constatation de que les résultats acquis avec les listes électorales, notamment une augmentation considérable du nombre des électeurs (il a passé de 89.000 d'électeurs recensés en 2006 pour 96.000 en 2010), parmi lesquels on compte aussi un plus grand nombre des femmes. Comme conséquence directe des plaidoyers menés auprès des partis politiques le nombre des femmes députées a augmenté considérablement.

Tout le processus de recensement a été suivi d'une campagne intense de sensibilisation et d'information au public en général à travers des moyens de communication de masse et aussi des interviews avec des personnes détachées des différents secteurs de la vie politique, parmi lesquelles se détachent les partis politiques et les candidats aux élections aux quels on a fait accepter un code de conduite électoral et le principe de qu'on devait donner un plus grand visibilité aux femmes, en leur mettant dans les locaux éligibles dans les listes électorales.

### **3.3 La durabilité**

D'après la CEN, malgré l'impact franchement positive et les améliorations introduites par le projet, la durabilité de la CEN est loin d'être acquise, une fois qu'elle n'est pas une institution permanente, selon les lois, et elle fonctionne seulement pendant les 90 jours prévus dans la loi pour la préparation et organisation des élections et est complètement dépendant des ressources qui sont mis à sa disposition par le Gouvernement.

Dans ce moment, par exemple, la CEN est désactivée, quand elle devait déjà être en fonction, car il est déjà proche le période pour la réalisation des prochaines élections

municipales qui devront prendre place en Juillet de 2013. Dans ce que concerne l'aspect technique, on va utilisé les moyens créés par le projet mais il sera nécessaire réaliser l'actualisation des cahiers électoraux. Cependant, les ressources financières auront d'être mis à la disposition par le Gouvernement. Dans ce que concerne aux prochaines élections législatives et présidentiels, la CEN ne pourra pas l'organiser en contant seulement avec les conditions actuelles.

#### **IV - CONCLUSIONS ET RECOMENDATIONS**

La présente évaluation au projet d'appui au processus électoral a été organisé par le PNUD et réalisé par un consultant externe. Les objectives l'évaluation ont été établis dans les termes de référence qui sont en annexe et ont comme objective évaluer la performance et les résultats du projet, en prenant en considération ses objectives. Au delà de l'analyse documentaire, un élément très important ont été les appréciations faites par les différents intervenants qui ont montrés avoir faits une bonne appropriation des connaissances et techniques acquises avec le projet.

En analyser la relevance, l'efficacité, l'impact et la durabilité on a pris les suivantes conclusions qui ont abouties à la formulation des recommandations ci dessous:

##### **4.1 Conclusions**

Relativement à la relevance, on a conclue que le projet a été pertinent et qu'il a atteint les domaines de plus grand fragilité. La CEN et le Bureau Technique Electoral sont sorties plus renforcées techniquement et avec la capacité pour réaliser les prochains recensements ou l'actualisation des listes électoraux avec plus grand compétence.

Cependant, il sera nécessaire améliorer l'appropriation des éléments relatives à la base de données pour éliminer la dépendance actuel de l'entreprise fournisseur de la même.

Dans ce concerne l'efficacité, il est indiscutable que l'augmentation des électeurs dans les listes électoraux a été le résultat des améliorations créés par le projet, incluant l'augmentation de la participation des femmes dans l'Assemblée National.

Dans ce que concerne l'impact, malgré positive, il est nécessaire colmater les difficultés qui bloquent encore les possibilités d'autosuffisance de la CEN et en conséquence les possibilités techniques et financiers de conduire dans l'avenir le processus de préparation de et réalisation des élections, ça veut dire, la nature et délais légal.

Ce projet d'appui au processus électoral, malgré important. a suivi une logique d'appui ponctuel au cadre de la réalisation des élections immédiates, ce que laisse pour résoudre la question de la durabilité du processus.

##### **4.2 Recommendations**

En tenant compte des constatations et conclusions faites ci-dessus, on formule les suivantes recommandations:

- Malgré l'appui aux processus électoraux ponctuels produisant des résultats positifs, ceux-ci pourront être souvent éphémères et, par cela, ils ne conduisent pas à la nécessaire et désirable durabilité. Ainsi il devient nécessaire d'envisager cet appui, suivant l'abandon de l'appui aux cycles électoraux à long délai, ce qui veut dire, en prévoir trois phases: l'avant électoral de préparation du processus, la réalisation des élections et l'après électoral qui ne finit pas avec la réalisation des élections.
- La création d'un environnement où les processus électoraux passent à fonctionner comme une opportunité de choix d'une alternative politique du modèle de gouvernance. Les résultats électoraux doivent conduire pas seulement à une plus grande efficacité de gouvernement mais aussi se traduire dans une plus grande capacité de mobilisation de consensus politique entre les différents acteurs au tour du projet alternatif de gouvernement.
- À cet effet, la CEN doit être à caractère permanent et ne pas temporaire de façon à ce que les actions de sensibilisation ont une plus grande efficacité et les fonds puissent lui être affectés de façon régulière et d'accord avec ses objectifs.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Document du projet : Projet 00056982 – « Appui au Processus Electoral »
- Cadre d'Aide au Développement des Nations Unies à Sao Tomé e Principe (2007-2011)
- Rapport d'Audit du projet 00056982 « Appui au Processus Electoral/Renforcement des Capacités des Elus » 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2010
- Plan de Travail Annuel, 2010 « Appui à l'Exécution du 6<sup>me</sup> Programme du Pays et Renforcement de la Capacité des Partenaires d'Implémentation en matière de Gestion du conjoint de l'Aide au Développement »
- Dossier des documents du projet relatif aux Elections Municipales et Régional de 25 de Juillet et Elections Législatives de 01 d'August de 2010 – Rapport financier
- Dossier des documents du projet relatif aux Elections Municipales et Régional de 25 de Juillet et Élections Législatives de 01 de Out de 2010 – Correspondance general
- Dossier des documents du projet relative aux Elections Présidentiels – Correspondance general

**ANNEXES:**

- ✓ Liste des personnes contactées
- ✓ Les Termes de Références

## LISTE DES PERSONNES CONTACTÉES

| N | NOM                | FONCTION             |
|---|--------------------|----------------------|
| 1 | Dra. Milú Aguiar   | PNUD                 |
| 2 | Dr. Victor Correia | Président de la CEN  |
| 3 | Sr. Argentino Daio | Sécretaire de la CEN |
| 4 | Sr. Nelson Lombá   | Assemblée National   |

**Note :** À travers la CEN les présidents des Commissions Electorales Municipales ont répondu aux questions mentionnées au dessus.